

**Modèle d'attestation de garantie financière du titulaire de la carte
professionnelle exerçant les activités prévues et régies par la loi n° 70-9 du 2
janvier 1970 et du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972¹**

Dénomination de l'établissement habilité à donner caution : ...

adresse du siège dudit établissement : ...

atteste qu'une garantie financière d'un montant de ...

a été donné par lui/elle à ...²

au titre de l'activité de ...³

à compter du ...

Fait à ..., le ...

Le présent document doit être rédigé et signé par le garant sur son papier à en-tête

¹ Modèle conforme à l'arrêté du 15 septembre 1972 (Journal officiel du 28 septembre) fixant la forme du document justificatif de garantie financière prévue par le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972

² S'il s'agit d'une personne physique : état civil, domicile et lieu de l'activité professionnelle. S'il s'agit d'une personne morale : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège, état civil, domicile et qualité du ou des représentants légaux et statutaires.

³ Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, syndic de copropriété et/ou marchand de listes. En cas de pluralité d'activités garanties, il doit y avoir autant d'attestations que d'activités garanties ou, à tout le moins, autant de lignes sur l'attestation que d'activités garanties.